

JOURNÉE D'ACTIONS NTERPROFESSIONNELLES DU 19 AVRIL 2018 :

NOUS SOMMES AUSSI CONCERNÉS A THALES

Vélizy, le 10 04 2018

La Situation Nationale:

Notre socie social, bâti notamment depuis la fin de la seconde guerre mondiale dans un pays pourtant en ruine, a permis un progrès sans précédent pour l'ensemble des salariés de notre pays. Aujourd'hui, dans un pays pourtant plus riche (on n'a jamais créé autant de richesse en France) ce socie social, qui pourtant d'après tous les experts a permis à la France d'amortir les effets de la crise de 2008, est attaqué de tous côtés. Après le Code du Travail, tous les « statuts » sont attaqués, que ce soit le « statut » des cheminots, celui de la fonction publique, mais aussi les différentes conventions collectives, véritable « statut » de tous les salariés d'une branche professionnelle. En ce qui nous concerne, il s'agit des négociations en cours dans la métallurgie sur nos conventions collectives. **Tout cela ne pourra amener qu'à une chose : tirer vers le bas l'ensemble des salariés en France, alors que pendant ce temps les inégalités se creusent du fait d'une mauvaise répartition des richesses que nous créons.**

Les salariés de Thales protégés et sans revendications?

Vous vous dites peut-être que tout ceci ne nous concerne pas à Thales, que nous ne serons pas impactés puisque nous avons des accords qui garantissent nos droits? Et bien détrompezvous, nous ne sommes pas protégés par un dôme invisible qui nous isolerait de la situation nationale. Nos accords, et notamment toutes les dispositions sociales, sont basés justement sur les conventions collectives de la métallurgie! Si les droits attachés y sont redéfinis à la baisse, alors pensez-vous que notre socle social Thales, notre « statut » collectif ne suivra



pas le même mouvement et ceci pour soit disant préserver notre compétitivité et notre rentabilité ?

Voici des exemples de droits Thales issus des conventions collectives et améliorés par nos accords :

- Les conditions de déplacements, revues dans notre accord Groupe, et qui prévoient les mêmes droits, pour les mensuels et les ingénieurs et cadres par extension de droits issus de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.
- Les congés pour évènements familiaux : là encore, pour beaucoup, il s'agit d'une extension à tous et d'une amélioration des droits issus de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.
- Nos accords de temps de travail qui prévoient pour les mensuels un quota maximum d'heures supplémentaires, souvent inférieur à celui de la convention collective de la métallurgie. Ce quota fait justement l'objet, actuellement, de négociations au niveau de notre branche et pourrait exploser avec des majorations inférieures. Il en est de même pour le forfait-jours, qui lui aussi s'envolerait. Si le temps de travail augmente au niveau national, alors pensez-vous que nous ne suivrons pas le même chemin à Thales ?

Cette journée d'action nationale du 19 avril doit aussi nous servir à porter vos revendications qui existent à Thales comme, par exemple:

- L'emploi, comme à TAES ou TED notamment,
- Les salaires, qui se sont exprimées lors des NAO,
- Les conditions de travail et les désorganisations récurrentes.

Pour toutes ces raisons la CGT Thales appelle donc l'ensemble des salariés du Groupe à être acteur le 19 avril prochain, partout en France, pour défendre aussi notre « statut » Thales qui doit aussi être un des éléments de levier pour pousser vers le haut la situation de tous les salariés en France, dans un Groupe qui se porte extrêmement bien, et un pays qui n'a jamais été aussi riche.